Fiche de données de sécurité

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE
Date / mise à jour le: 28.04.2004 Version: 2.0
Produit: **LUMITEN* E 3065**

(30041446/SDS_GEN_BE/FR)
date d'impression 07.04.2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société

LUMITEN* E 3065

Utilisation: Matière première pour l'industrie de chimie technique

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY
Adresse de contact:
BASF BELGIUM N.V./S.A.
Terhulpsesteenweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe
1170 BRUSSEL/BRUXELLES
BELGIUM
Téléphone: +32 2 373-2583
Téléfax numéro: +32 2 373-2760
adresse E-Mail: linda.van-bogaert@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:
Téléphone: +49 180 2273-112
Téléfax numéro: +49 621 60-92664

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

Préparation à base de : alcoxylat d'alcool gras, ester d'acide gras

3. Identification des dangers

Pas de dangers particuliers connus.

4. Premiers secours

Indications générales:
Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:
En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:
Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:
Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau, extincteur à poudre, mousse, dioxyde de carbone

Risques particuliers:
vapeurs nocives
Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement:
Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de grandes quantités: Pomper le produit.
Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols

Protection des mains:
Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matériaux adaptés pour le contact court terme et/ou protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN 374):
caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):
caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement
Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie selon EN 374, compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex. la température).
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide	
Couleur:	incolore à jaunâtre	
Odeur:	doux(ce), aromatique	
Point d'éclair:	> 150 °C	(pas de donnée)
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C	
Densité:	env. 1 g/cm3 (20 °C)	
Miscibilité avec l'eau:	partiellement miscible	
Viscosité dynamique:	300 - 500 mPa.s	

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat: > 2.000 mg/kg

Irritation primaire cutanée/lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses/lapin: non irritant

Indications complémentaires:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Invertébrés aquatiques:
Daphnia sp./CE50 (48 h): 10 - 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

Appréciation: Compte tenu de sa faible solubilité dans l'eau, le produit est séparé dans une large mesure par voie mécanique.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport (ADR RID ADNR IMDG/GGVSee OACI/IATA)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Autres prescriptions

16. Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les renseignements ci-dessus sont basés sur nos connaissances et ne présentent aucune garantie quant à certaines caractéristiques particulières. Il est de la responsabilité de l`acquéreur de nos produits de se conformer aux législations et prescriptions en vigueur.